



N° = 2024 - 0896
O: URBANISME
C: M.D.
R: -

MONSIEUR OLIVIER LEPICK
MAIRE
PLACE DE LA CHAPELLE
BP 80
56341 CARNAC CEDEX

Lorient, le 28 mars 2024

Monsieur le Maire, *Cher Olivier*

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme qui prévoit de notifier la procédure de modification aux personnes publiques associées, vous nous avez transmis la notice de présentation dans le cadre de la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

Les évolutions envisagées dans le cadre de la présente procédure visent notamment à procéder à certains ajustements réglementaires et à mettre en compatibilité le PLU avec le nouveau Programme Local de l'Habitat adopté en 2023. Au regard de ces évolutions et de leurs effets, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan n'a pas de remarque particulière à formuler sur le projet de modification de votre document d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée. *et amicale*



Philippe ROUAULT